qui n'ont pas tenté l'avidité des malandrins.

L'importance du vol est évaluée à une cinquantaine de francs. Malheureusement la police ne possède aucun indice qui puisse mettre sur la trace des voleurs.

Si vous voulez que l'on vous pose des dents dans la perfection, adressez-vous à M. POLACK, dentiste, rue d'Inkermann, 56, les mardis et vendredis, de 2 à 5 heures. Tous les travaux sont garantis. 45405—42045

LES DÉPUTÉS LÉGITIMUS ET PASTRE

A CROIX

Une conférence publique à la salle des fêtes
Incidents et... méprises

Le parti cléricaliste de Croix avait organisé, au lendemain de la conférence de Lille, une réunion publique dans laquelle les citoyens Legitimus, député de la Guadeloupe, et Pastre, député du Gard, devaient prendre la parole.

Cette réunion, fixée à cinq heures du soir, n'a commencé que vers six heures. Elle a eu lieu dans la salle des fêtes, sur la Grand'Place.

Dans la salle qui s'introduit lentement jusqu'à l'arrivée des orateurs, on remarque quantité d'enfants, de jeunes gens et même des femmes.

Lamentable que l'on peut évaluer à 7 ou 800 personnes, salue son attente en applaudissant les refrains de quelques compagnons.

Au milieu d'une de ces chansons, les députés font leur entrée, accompagnés de M. Desharbieux, maire de Croix, et de M. E. Moreau. A leur passage, ils sont applaudis.

Sur l'estrade ont déjà pris place tous les Conseillers municipaux de la ville. Il est aussitôt procédé à la composition du bureau. Le citoyen Desharbieux, maire, élu président fait nommer deux assesseurs, MM. Moreau et Forter, proposés à l'unanimité prennent place à ses côtés.

Discours de M. E. Moreau

Le premier, M. Moreau prend la parole et excuse tout d'abord le citoyen Ferroul qui ne peut assister à la réunion. Il salue ensuite le député de la Guadeloupe « ce fils de serfs affranchis » dont, dit-il, il est heureux de serrer la main.

Ces présentations faites, l'ex-député reprend son thème favori et part en guerre contre son heureux rival, le comte de Montalembert ; jusqu'à la fin de son discours, il épanche les amers savoirs qu'il a gardés de son échec. Il s'en console en appelant de ses vœux l'idéal socialiste qui, dit-il, doit se réaliser dans l'unité des classes et des nations.

Pour terminer, il invite ses auditeurs à célébrer la fête du 1er mai, la « fête sociale ».

Discours de M. Pastre

Quand les cris de « Vive Moreau ! » ont cessé, le député du Gard prend la parole. Ayant remarqué les quelques femmes présentes dans la salle, il les félicite de venir écouter les orateurs socialistes.

Il salue les vaincus des dernières luttes électorales, et particulièrement Guesde et Moreau.

Puis l'orateur explique comment il est parvenu à la Chambre des représentants, après avoir été un « humble fonctionnaire. » « J'ai été, révèque, dit-il, par M. Meline, parce que j'étais libre-penseur, franc-maçon et socialiste. »

Il ajoute que son premier soin a été, à l'aide du citoyen Zévaès, de faire nommer une commission pour la revision du règlement électoral actuel.

Ce projet permettra selon lui d'assurer l'élection de ce « bon vieux papa » qu'est M. E. Moreau.

A diverses reprises, il fait appel aux « non socialistes » qu'il veut convertir, mais il écarte les « socialistes chrétiens » qui sont des « falsificateurs ».

Il s'étend sur les moyens de parvenir au socialisme et montre la route aux prosélytes.

Ces moyens sont l'émancipation religieuse, politique et économique.

Comme sanction il demande à l'auditoire de bâtir avec lui l'auteur de la loi de deux désissement qu'il qualifie de loi « mémorable, lumineuse ».

(On crie : A bas Dupuy, vive Zola !)

Après M. Dupuy, il dénonce les « contrefacteurs » de l'idée socialiste : le Pape et les démocrates chrétiens, Drumont et les antisémites, le groupe et les nationalistes.

Cependant, il n'est pas épargné et l'orateur lui adresse les « bons mots » suivants : « Vive Zola ! » crie à nouveau « Vive Zola ».

A ce moment un assistant lance une interruption qui non énoncée en plein mal comprise est vivement relevée par le député du Gard.

M. Pastre veut enfin abolir le militarisme, supprimer les conseils de guerre et brûler le code militaire.

Le discours de M. Pastre a duré plus d'une heure et il a été hâché d'applaudissements.

Il interrompt que nous avons mentionné plus haut s'avance à ce moment sur l'estrade et explique de son mieux qu'il n'a point voulu contredire M. Pastre, bien au contraire.

Ce dernier lui donne acte de cette explication et cède la place à M. Legitimus.

Discours de M. Legitimus

Le député de la Guadeloupe est accueilli par les cris de : Vive le nègre, vive l'union des races. »

Il apporte le salut des ouvriers de la Guadeloupe.

Le représentant de notre colonie océanique renie les bienfaits prônés à sa race par les missionnaires catholiques ; il renie l'œuvre de la civilisation qui a consacré l'égalité des citoyens français sous toutes les latitudes et a ouvert toutes les carrières au plus humble des électeurs ; il attribue au seul socialisme l'affranchissement des esclaves et l'avènement des nègres aux divers conseils de l'île.

Longuement il développe le programme sectaire qu'il a hérité de Jules Guesde et termine par un appel aux électeurs en faveur des élections prochaines.

Un incident tumultueux

Au moment où M. Legitimus se dispose à regagner son siège, son collègue M. Pastre lui remet le *Journal de Roubaix* en le priant de lire à l'assistance un article qui le concerne.

Le député colonial s'exécute et d'une voix visiblement fatiguée lit une information que nous avons extraite d'un journal de Paris et reproduite à titre de document.

Le journal dont il s'agit c'était une correspondance venue de la Guadeloupe et dans laquelle le député socialiste et ses amis étaient accusés d'organiser des manifestations nocturnes qui troublent toute la colonie.

L'auditoire qui se méprend sur l'origine de ces accusations se tourne tumultueusement vers la table de la presse, où se trouve le correspondant du *Journal de Roubaix*, et pousse les cris les plus divers : Marque Reboux ! A bas Reboux !

Légitimus termine sa lecture au milieu de l'agitation, puis fait une réputation en se défendant d'avoir excité les nègres à l'incendie et au pillage.

Il est huit heures quand se termine la série des discours.

La séance elle même est close par un ordre du jour votant des remerciements aux orateurs et recommandant l'union entre tous les socialistes du Nord, du Midi et... des Antilles.

La sortie s'effectue sans incident.

LETTRES D'OBIT (beau papier anglais grand demi). — Imprimerie **A. Reboux**, 71, Grande-Rue, Roubaix.

	SANS INSERTION DANS LE JOURNAL	AVEC INSERTION DANS LE JOURNAL
1000 exemplaires	1.55 le cent	2.00 le cent
900 » »	1.60 » »	2.10 » »
800 » »	1.65 » »	2.20 » »
700 » »	1.75 » »	2.30 » »
600 » »	1.85 » »	2.40 » »
500 » »	2.00 » »	2.50 » »
400 » »	2.10 » »	2.85 » »
300 » »	2.30 » »	3.40 » »
200 » »	2.40 » »	4.00 » »

Les **lettres de décès 0.25 cent.** en plus au cent.

PROSPECTUS, CIRCULAIRES, à prix réduits. — Prospectus depuis **quarante centimes le mille.** Imprimerie ALFRED REBOUX, Roubaix. 49637

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint Jacques.* 2760

La loi sur les accidents et les syndicats de l'industrie du bâtiment de Tourcoing. — Dans une récente réunion les chambres syndicales de l'industrie du bâtiment de Tourcoing ont pris la délibération suivante au sujet de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents de travail.

« Les chambres syndicales de l'industrie du bâtiment de la ville de Tourcoing comprenant 150 entrepreneurs, considérant :

» Que l'application de la loi sur les accidents du 9 avril 1898, telle qu'elle a été votée, va créer à l'industrie du bâtiment des charges écrasantes qu'elle ne pourra supporter ;

» Que cette loi est injuste en ce qu'elle établit des distinctions entre une catégorie de travailleurs au profit d'une autre :

» Qu'elle est immorale en accordant une protection plus grande aux célibataires qu'aux pères de famille ;

» Qu'elle est anti-patriotique en protégeant l'ouvrier étranger au détriment de l'ouvrier français ;

» Considérant que par les indemnités énormes et exagérées qu'elle confère à l'ouvrier victime d'accident même survenu par sa faute, elle aggrave considérablement les charges des patrons et que ceux-ci ne pourront les supporter ;

» Que les statistiques prouvent que semblable loi appliquée en Allemagne, a eu des effets désastreux, n'a servi qu'à augmenter d'une façon effroyable le nombre des accidents ;

» Pour ces motifs les chambres syndicales du bâtiment demandent que dans l'intérêt général il soit sursis à l'application de la loi jusqu'à sa révision ; que cette révision porte principalement sur les points suivants :

» 1° Que la loi soit égale pour tous : qu'elle soit applicable à tout employeur quel qu'il soit, qu'il fasse usage de machines, de chevaux ou de tous autres moyens.

» 2° Que les indemnités quand il y a lieu de les accorder soient raisonnables et non pas exagérées comme celles édictées par la loi du 9 avril 1898 ; qu'il soit tenu compte de l'âge de la victime et non point de sa situation de famille, du nombre plus ou moins grand de ses enfants ou de sa nationalité.

» 3° Qu'en ce qui concerne l'article 8 de la loi, l'indemnité soit calculée sur le salaire même de l'apprenti ;

» 4° Que tout accident survenu par la faute grave de l'ouvrier ne donne droit à aucune indemnité.

Les chambres syndicales prient instamment M. Dron, député, d'appuyer de toute son énergie toutes propositions de sursis et de révision qui seront prochainement déposées à la Chambre.

» Tourcoing, le 25 avril 1899.

» *Les chambres syndicales de l'industrie du bâtiment de Tourcoing.* »

Une soirée récréative à la Maison des Œuvres. — Dimanche soir, à cinq heures, a eu lieu, dans la salle de la Maison des Œuvres, rue des Ursulines, une soirée récréative à laquelle assistaient un grand nombre d'auditeurs.

Les anciens élèves de l'école des Frères de Roubaix ont joué, avec beaucoup de succès, *les Crochets du père Martin*, drame en trois actes.

A la suite de ce drame, M. Segard a déridé les auditeurs par ses chansonnettes comiques.

La soirée s'est terminée par une comédie en trois actes, *Fermé pour cause de décès*, interprétée par les mêmes amateurs.

Chacun conservera de cette soirée très réussie un très bon souvenir.

Une quête a été faite au profit de l'œuvre.

Distinctions honorifiques. — Dans la liste des récompenses accordées par MM. les Ministres de l'Intérieur et du Commerce et que publie l'*Officiel*, pour actes de courage ou pour plus de trente années de services dans le même établissement, nous relevons les noms suivants :

POUR ACTES DE COURAGE. — *Médaille d'argent de 2e classe.* — MM. J. B. Decornet et Jules Lorthiois, agents de police à Roubaix ; 2 décembre 1898, se sont signalés en maîtrisant des chevaux emportés. Tous deux déjà titulaires de mentions honorables.

Médailles du travail. — Les personnes dont les noms suivent ont obtenu la médaille du travail :

MM. Jules Delcourt, ouvrier dans la maison Haunart, à Wasquehal ; Pierre Descamps, employé dans la maison Isaac Holden, à Croix ; Désiré Glorquier, tisserand dans la maison Servet et fils à Marquette ; Jules Héquetten, mécanicien dans la maison Isaac Holden, à Croix ; Jules Leconte, contre-maître dans la maison Isaac Holden ; Adolphe Lefebvre, fileur dans la maison Wibaux-Florin ; Carlos Verne, ouvrier dans la maison Dewavrin, Cromboez et Cie à Tourcoing.

LILLE

La fête annuelle des Sauveteurs du Nord. — C'est dimanche qu'a eu lieu la fête annuelle des Sauveteurs du Nord.

A onze heures et demie, les sauveteurs se sont réunis au siège central de la société, rue de l'Hôpital Militaire, puis un cortège s'est formé pour se rendre à l'église Saint-Maurice. Après un groupe de clairons venait le drapeau porté par un des plus anciens membres de la société, entouré de femmes et d'enfants qui se sont distingués cette année, par des actes méritoires.

L'église Saint-Maurice était absolument comble quand le cortège y est arrivé. Le « Club des Vingt » prêtait son gracieux concours à la cérémonie.

A une heure et demie, les braves Sauveteurs étaient réunis en un banquet de 200 couverts, à l'Hôtel Delannoy.

Parmi les convives, on remarquait M. Lebon, président de la société, M. Paul Rogez, député, Trinquet, conseiller de préfecture, représentant M. le préfet du Nord. Y assistaient également des sections de Roubaix, Tourcoing, Calais, Arras, Valenciennes, Douai, etc.

Au dessert, divers toasts ont été portés par MM. Lebon, Trinquet, Paul Rogez, etc.

Les récompenses — Dans la liste des récompenses nous trouvons les suivantes qui intéressent notre région

Prix du Conseil général du Nord : Médaille d'or, M. Théophile Rassemont, affréteur de bateaux, à Tourcoing.

Médailles d'argent : MM. Auguste Castel, menuisier à Tourcoing ; François de Buyzere, garçon de recettes à Roubaix ; Ghesquière Miliès, capitaine commandant des pompiers de Lille ; Victor Legaine, employé d'octroi à Roubaix.

Médailles de bronze : MM. Jules Dehon, brigadier de police à Tourcoing ; Aristide Lucas, employé à Roubaix.

Une rixe à Lille entre deux Roubaisiens et un Tournaisien. — Les deux frères Maison, Félix et Cyriaque, demeurant à Roubaix, rue du Four, cour Saint-Joseph, se sont pris de querelle dimanche soir, rue Léon-Gambetta, avec un nommé Pierre Coupey, âgé de vingt trois ans, chaudronnier en fer demeurant à Tournai. Ce dernier a eu la jambe fracturée. M. le docteur Jouavre l'a fait transporter à l'Hôpital Sainte Eugénie.

LE CRIME DE LILLE

Comme nous l'avons dit, deux des trois individus arrêtés pour usurpation de fonctions, ont été relaxés, samedi soir ; ce sont Degroux et Soudoyez. Toutefois ils ne sont qu'en liberté provisoire, et ils devront, à toute invitation, se mettre à la disposition de la justice.

Quant à l'ancien commissaire Duthilleul, il a été écroué à la maison d'arrêt. Un journal de Lille annonce que de nombreux papiers ont été saisis dans sa valise, notamment des rapports, où il serait question de personnes notables de Lille, désignées par des initiales.

Concerts & Spectacles

Cirque Vinella. — Lundi 1er mai 1899, à huit heures et demie du soir, Soirée extraordinaire et d'adieux. A cette brillante représentation, M. Vinella présentera une série de superbes chevaux. Au cours de cette soirée sera tiré une grande tombola. Chaque personne recevra en entrant un billet gratuit donnant droit à la tombola. *Lot : Un joli mouton vivant.* Tous les écuyers, écuyères, gymnasiarques, équilibristes, nombreux chevaux dressés en liberté et en haute école prendront part à cette soirée d'adieux.

La sympathique administration de l'Hippodrome de Roubaix, pour témoigner sa satisfaction à M. Vinella, offrira à l'ouverture de la représentation d'adieux, des corbeilles et bouquets de fleurs à toutes les dames de sa troupe.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 3 mai 1899, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Madame **Alfred Desbonnets**, née **Caroline-Emilie-Louise Wannebroucq**, pieusement décédée à Roubaix, le 1er avril 1899, à l'âge de 33 ans, administrée des Sacrements de notre la Sainte-Église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

La conférence de M. Paul de Cassagnac

A COURTRAI

Invité par le Cercle Ozanam, M. Paul de Cassagnac, député du Gers, a donné, dimanche soir, une conférence, dans le grand salon de l'Hôtel de Ville de Courtrai.

La réunion était absolument privée. Dans l'assistance comprenant cinq cents personnes environ et qui se composait en majeure partie des membres du Cercle, de leurs parents et de leurs amis, on remarquait cependant un certain nombre de Roubaisiens et de Tourquennois.

A six heures et demie, une ovation chaleureuse accueille l'entrée dans la salle de M. Paul de Cassagnac.

Le rédacteur en chef de l'*Autorité* monte sur l'estrade et prend aussitôt la parole sans aucune présentation.

Les premières phrases sont prononcées d'une voix faible dont le son voilé parvient difficilement aux extrémités du local. L'orateur semble éprouver une grande fatigue.

Peu à peu cependant les mots résonnent davantage, les périodes vibrent et le geste d'abord lainguoureux et indécis devient puissant et énergique. Ceux qui ont vu M. de Cassagnac, il y a quelques années, reconnaissent alors dans le port toujours noble et fier malgré un accablement général, dans le regard à la fois scrutateur et franc, le célèbre leader français.

L'orateur remercie les membres du cercle Ozanam de l'avoir appelé parmi eux.

« Je n'ai rien à vous apporter, dit-il, car vous êtes assez riches, à tous les points de vue, pour prêter aux autres, mais trop riches pour emprunter. » (Applaudissements).

D'où il vient, et où il est, tel est le sujet qu'il va développer.

Il vient de France où « trente-six millions de catholiques se laissent opprimer par une poignée de franc-maçons. »

Le député du Gers critique cette attitude passive, cause, selon lui, de tous les maux dont souffre la religion.

Il oppose à cette majorité la conduite des catholiques de la Belgique où il est.

« Vous êtes dans un petit pays, messieurs, ajoute-t-il, mais dans ce petit pays bat un grand cœur et s'agite une grande âme. (Applaudissements).

L'orateur vante la démocratie belge « qui a compris que le

M. DE CASSAGNAC

mal qui ronge la société ne pouvait être guéri par les théories dangereuses du socialisme. »

Après avoir évoqué le souvenir d'Ozanam « ce grand pionnier de la question sociale », M. de Cassagnac déclare que pour lui la seule solution possible au problème si complexe et si ardu, c'est le retour aux principes du catéchisme.

Dans la seconde partie de sa conférence, l'orateur recherche les causes de la situation actuelle en France et en Belgique.

Le tableau qu'il trace alors de l'affaiblissement religieux et de la discorde politique dans notre pays est sombre, désespérément sombre. Le conférencier lasse trop percer le fougueux polémiste.

Quand il parle du Concordat et du choix des candidats à l'épiscopat, on retrouve des phrases descriptives acerbes, les attaques violentes représentées régulièrement dans les colonnes de l'*Autorité*.

Selon lui les évêques français devraient prendre la direction d'un mouvement de résistance, de protestation à outrance contre les actes hostiles du gouvernement.

Faisant abstraction des difficultés de la situation présente, et des bons résultats obtenus, l'orateur incrimine injustement l'attitude de l'épiscopat tout entier. Il blâme les évêques, il blâme les doyens, il blâme les curés : seuls les « petits desservants des campagnes et les coenrégénistes trouvent grâce devant lui.

En abordant le dernier point de son sujet, la « discorde politique, » M. de Cassagnac déclare qu'il ne veut point parler politique à Courtrai.

« Il ne faut jamais, dit-il, traduire devant l'étranger, le gouvernement de son pays. »

Cependant le député du Gers, fait avec véhémence, une profession de foi anti-républicaine.

Au point de vue théorique, le mot de République ne l'épouvante pas, mais il ne veut que d'une République idéale.

Il constate en passant que le Prince Victor et le Duc d'Orléans ont d'égales prétentions. La situation est fâcheuse. « Il y a des pays, dit-il, où on a le malheur d'avoir trop de prétendants. »

Enfin M. de Cassagnac fait l'éloge de la monarchie belge, et de l'épiscopat belge.

Il critique la démocratie chrétienne. En terminant l'orateur célèbre dans une invocation pleine de poésie la « vieille terre des Flandres ».

L'assistance à maintes reprises a couvert par ses applaudissements les paroles du conférencier.

A 7 heures 50 la réunion était levée et la sortie s'effectuait lentement.

LA GRÈVE DES HOUILLEURS BELGES

(De nos correspondants. — Par voie télégraphique)

DANS LE BORINAGE

Mons, 30 avril. — La journée d'aujourd'hui a été parfaitement calme.

Il y a eu à Frameries une grande « cavalcade » socialiste organisée par l'administration communale, mais qui n'a donné lieu à aucun incident.

Toutes les municipalités qui ne sont pas socialistes ont interdit la manifestation du 1er mai.

DANS LE BASSIN DE LIÈGE

Interview d'un houilleur démocrate-chrétien

Liège, 30 avril. — Nous nous sommes rendus hier chez les Aumôniers du travail de Seraing.

La grande salle est remplie d'une assistance ouvrière très calme.

Nous engageons la conversation avec le secrétaire du syndicat des houilleurs chrétiens.

Nous lui demandons pourquoi les ouvriers catholiques prennent part au mouvement.

— Mais, monsieur, nous dit-il, parce que nous ne voulons pas qu'on puisse dire encore que ce sont les ouvriers chrétiens qui font avorter le mouvement.

Dites bien cela à votre journal : nous sommes forts de notre droit ; du reste, si on nous donnait 10 p. c. dans deux jours il n'y aurait plus un chômeur. Nous ne demandons qu'à « rattraper ». Mais les bénéfices ont augmenté de 20 p. c. ; qu'on nous en donne la moitié.

Et le brave homme me montre les cours de la Bourse.

— Fait-on de la politique dans la grève ?

— Pas jusque maintenant. Monsieur, dans ça commence. Dans huit jours, vous pouvez être sûr qu'on ne sera plus si calme.

— Ne tenterez-vous rien pour obtenir une conciliation ?

— Oh si, nous allons encore demain, à quatre, trouver le directeur de la Vieille Marihaye.

Là dessus nous prenons congé de cet ouvrier.

DANS LE CENTRE

Une entrevue entre ouvriers et patrons

La Louvière, 30 avril. — Hier matin, à dix heures et demie, se réunissaient en comité privé à la Maison du Peuple de la Louvière, les ouvriers des charbonnages de la Louvière et de Sars-Longchamps. Ce siège, un des plus importants de la région, compte 4.800 mineurs environ qui travaillent dans cinq puits.

Il n'y avait à l'assemblée que 200 ouvriers.

On a décidé d'envoyer, en délégation, huit de ceux-ci près de M. le directeur-gérant des charbonnages, afin de réclamer l'augmentation de salaire, objectif, dit-on, du chômage actuel.

A 3 heures, les ouvriers délégués se sont rendus aux bureaux de la direction de La Louvière et ont été reçus par M. Soupart.

Dans l'entrevue d'hier, M. Soupart a renouvelé et maintenu ses déclarations de dimanche dernier, alléguant encore une fois qu'il n'est pas possible en ce moment de faire droit aux revendications des ouvriers, l'extraction actuelle devant servir à exécuter des marchés conclus à des prix non touchés par la hausse récente du combustible et inférieurs à celle-ci.

Il a également maintenu ses affirmations en ce qui concerne la majoration progressive des salaires, antérieurement. L'honorable directeur a, de plus, promis que les salaires, ainsi qu'on l'a toujours fait aux charbonnages de La Louvière, seront augmentés au fur et à mesure de la hausse des prix de vente.

A 7 h., les délégués sont allés à la Maison du Peuple où devait donner un meeting le député Léonard, de Charleroi, et ils ont rendu compte de leur mission.

Nonobstant les raisons de la gérance des charbonnages, on a décidé la continuation de la grève.

DANS LE BASSIN DE CHARLEROI

Atteinte à la liberté du travail à Châtelineau

Vendredi soir, Norbert Corbisier, porion, qui venait de remonter de la Fosse des « Pays-Bas, » entrait à la la cantine tenue par Mme veuve Grégoire.

A peine s'y trouvait-il installé qu'un nommé Gustave Dalebroux, houilleur, actuellement en grève, s'approchait de lui et l'injuriait, le traitant de vaurien, fainéant, etc.

Un agent de police, qui intervint, arrêta Dalebroux.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

5, RUE DU CHATEAU, 5

Séances des 29 et 30 avril 1899

DESIGNATION DES CAISSES	VERSEMENTS nomb.	VERSEMENTS pour livret.	VERSEMENTS SOMMES	REMBOURS. nomb.	REMBOURS. SOMMES
Roubaix. Samedi	110	52	12 498 »	58	20.069 42
Roubaix. Dimanche	225	34	29 776 »	117	25.476 93
Lannoy	27	5	2.631 »	13	2.185 05
Croix	17	1	2.039 »	1	495 »
Wattrelos	48	10	11.917 »	9	907 95
Asq	3		480 »	1	253 99
TOTAUX	430	82	59.041 »	202	49.688 34

Les opérations du mois d'avril sont suivies : A Roubaix, par MM. L. Watine Lorthiois et Auguste Pennel, directeurs et MM. A. Vernier Lacache et Gabriel Bousset, directeurs adjoints — A Lannoy, par M. Delfrennes-Vanhan. — A Croix, par M. Désire Delesalle. — A Wattrelos, par MM. J. B. Delchambre et Henri Delcroix. — A Asq, par MM. Auguste Samlicer et Henri Alavoine.

ORDRE DU SERVICE. — La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 9 à 10 heures 1/2. Les remboursements ont lieu les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis, à 10 heures 1/2, 8 jours après la demande.

Le Gérant : FRÉMONT.

AU CABAS D'OR

Maison fondée en 1840

Rue du Curé, 4 & 6, Roubaix — **FACQUES-LEDUC** — Rue du Curé, 4 & 6, Roubaix

Articles pour première Communion

Soieries haute nouveauté, Mousseline fantaisie, Plissé, Passementerie Rubans, Dentelles, Mouchoirs, Bas, Corsets, Gants, Cols et Cravates Brassards et Aumonières

Chemiserie -- Costumes garçonnets

INITIALES SUR RUBANS POUR LINGERIE 41685—43063

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 30 avril. — Raymond Dendauw, rue d'Italie, 57. — Georges Pierson, rue Montgollier, 54. — Maurice Moreau, rue de Tournai, impasse Devogel. — Florence Vangoethem, rue des Longues Haies, cour Verkindere, 1. — Louis Desmarchelier, rue Blanchemaille. — Jean-Baptiste Moreau, rue de l'Omelet, 39. — Antoinette Denis, rue Blanchemaille. — Robert Couvreur, boulevard Beaurepaire, 492.

Publications de mariages. — J.-B. Droulez, 26 ans, employé de commerce, rue du Gros-Saule, maisons Dujardin, et Julienne Bausière, 22 ans, piquûrée, rue du Gros-Saule, 21. — Jules Varrasse, 30 ans, négociant en huiles, Tourcoing, et Léonie Joye, 23 ans, sans profession, rue du Fontenoy, 103. — Alexandre Deschamps, 24 ans, apprêteur, rue de Bouvines, cour Fontier, 72, et Eugénie Nivesse, 34 ans, soigneuse, rue de Bouvines, cour Fontier, 82. — Constantin Boone, 29 ans, apprêteur, rue de Mouvaux, cour Frère, 32, et Joséphine Eloot, 23 ans, dévideuse, rue et impasse Barbe d'or, 41. — Jules Fauvarque, 37 ans, contre-maître de tissage, rue Hoche, 8, et Marie Vandevelde, 30 ans, tisserande, rue de l'Epeule, 229.

Charles Pollet, employé, et Berthe Plaquet, couturière. — Gustave Lambrai, 26 ans, surveillant, rue d'Oran, et Gabrielle Pruvost, 20 ans, soigneuse, rue de Blidah, 4. — Arthur Dumoulin, 23 ans, tricoteur de laine, à Tourcoing, et Marie Vermeulen, 21 ans, visiteuse, rue Voltaire, 102. — Théophile Deroissart, 35 ans, tisserand, rue du Fresnoy, cour du Veau-d'Or, et Louise Hoctzi, 23 ans, bobineuse, rue de Mouveaux, cour Frère, 22. — Julien Hennion, 28 ans, employé d'octroi, rue Ma Campagne, 60, et Julia Houttemonne, repasseuse, rue Ma Campagne, 92.

Achille Banedot, 26 ans, menuisier, à Wasquehal, et Hortense Semal, 22 ans, gilletière, rue Bell, 47. — Jean Baptiste Mecon, 24 ans, apprêteur, rue de la Lys, fort Wattel, 3, et Blanche Bauwens, 23 ans, soigneuse, rue des Anges, 40. — Gustave Vanwaerbeke, 27 ans, apprêteur, rue de Wasquehal, 102, et Marie Lestienne, 34 ans, bobineuse, rue de Toulouse, cour Masurel, 6. — César Everlade, 44 ans, tisserand, rue de la Guinguette, cour Duhamel, 8, et Marie Delplanque, 46 ans, fileuse, à Tourcoing.

Alphonse Jacquart, 44 ans, tisserand, rue Daubenton, 193, et Adeline Farvaque, 40 ans, tisserande à Wattrelos. — Pierre Masselus, 34 ans, tisserand à Mouscron et Léontine Defoer, peigneuse à Mouscron. — Louis Fornier, 25 ans, préposé de douanes à Touffiers, et Sophie Deracinois, 27 ans, repasseuse, à Wattrelos. — Augustin Lefebure, 27 ans, mécanicien, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 37, et Anna Defranecq, 48 ans, soigneuse à Croix. — Alexandre Vaillant, 25 ans, cordonnier à Lille et Anais Dewisme, 23 ans, servante, rue de l'Espérance, 67.

Achille Vancomerbeke, 24 ans, marchand de cafés en gros, Grande-Rue, 329, et Fébronie Croes, 20 ans, sans profession à Flers-Lille. — Oscar Carpentier, 28 ans, employé de commerce, rue Brézin, 21, et Julia Vanmoerbeke, sans profession à Roulers. — Jean Lacrinais, 26 ans, graisseur, rue Marceau, 69, et Marie Serbruyns, 18 ans, sans profession, boulevard de Beaurepaire, 136. — Emile Delemarre, 44 ans, contre-maître mécanicien, rue de la Chaussée, 13, et Marie Vandewalle, 28 ans, ménagère, rue de la Lys, fort Wattel, 2. — Paul Husson, 26 ans, tisserand, rue des Fabricants, 15, et Emerence Delefortrie, 24 ans, ménagère, rue des Fabricants.

Jean Baptiste Gaerenynck, 26 ans, apprêteur, à Lys, et Hélène Denetele, 24 ans, soigneuse, rue Beerenie, cour Belhague, 8. — Marc Osvel, 32 ans, chauffeur, rue du Tilleul, cour Buesen, et Célina Bonneau, 34 ans, ménagère, rue du Tilleul, cour Buesen. — Alfred Pol, 23 ans, trieur de déchets, rue Plutarque, cour Couteau, 4, et Eugénie Bartier, 20 ans, tisserande, rue des Longues Haies, cour Desrumeaux, 12. — Hector Allenas, 26 ans, domestique, rue d'Archimède, 55, et Marie Devriese, 30 ans, servante, rue Stephenson, 18.

Jean Baptiste Robart, 26 ans, teinturier, à Hem, et Marie Dannecks, 32 ans, doubleuse, rue des Ogiers, cour Dhalluin. — Désiré Gérardi, 56 ans, chiffonnier, rue des Filatures, cour Cornil, 5 et Barbe Spriter, 40 ans, ménagère, à Roubaix. — Louis Pardoen, tisserand à Menin, et Berthe Vercruysse, fileuse, Menin. — Vander Linden Victor, 27 ans, journalier à Anvers, et Isabelle Gyson, 30 ans, sans profession, à Anvers. Gustave Bert, 23 ans, employé, rue de Flandre, 113, et Marie Paublanc, 30 ans, tisserande, à Wattrelos.

Adolphe Saverys, 25 ans, peintre en bâtiments, rue de Béthune, 27, et Maria Florin, 20 ans, servante, rue de Lorraine, 40. — Victor Maes, 28 ans, tisserand, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 19, et Elodie Vandemeulebrouck, 29 ans, tisserande, rue de Lille, cour Fauvarque, 6. — Ernest Deprez, 36 ans, rattacheur, rue Meyerbeer, cour Delporte, 6, et Leonie Duquenne, 25 ans, soigneuse, rue Meyerbeer, cour Cocheteux, 1. — Charles Plouvier, 28 ans, garçon boulanger, rue de la Tuilerie, et Coralie Dequick, 26 ans, sans profession, rue de la Tuilerie. — Gustave Herman, 24 ans, plieur, rue Delespaul, 4, et Julia Arrachart, 21 ans, bobineuse, rue de Roubaix, cour Parent, 14.

Charles Bogaert, 28 ans, rattacheur, rue Duguesclin, 54 et Clothilde Chambois, 25 ans, soigneuse, rue Marceau, 47. — Julien Sarrazille, 25 ans, rattacheur, rue de Wasquehal, cour du Brondeloire, 40 et Joséphine Druel, 24 ans, peigneuse, rue Archimède, cour Losfeld, 17. — Désiré Cassette, 23 ans, apprêteur à Tourcoing et Prudence Morand, 22 ans, soigneuse, rue d'Italie, 15. — Jean Bruyninckx, 29 ans, apprêteur, rue du Tilleul, cour Vandaele, 14, et Rosalie Bauduin, 28 ans, bobineuse, rue de la Balance, 49.

Jules Deprauwere, 27 ans, nickeleur, rue Sainte-Antoine 7, et Marie Debruyne, 26 ans, tisserande, rue du Nouveau-Monde, 21. — Abel Demètre, 27 ans, magasinier, rue d'Inkermann, 69, et Eugénie Delecloque, 24 ans, épluchoeuse, rue Mila, 32. — Eugène Gotrand, 26 ans, garçon de café, rue Pierre-de-Roubaix, et Marie Baillard, 27 ans, cuisinière, rue Pierre-de-Roubaix. — Alphonse Christophe, 20 ans, ajusteur, à Gespunsart, et Esther Degraide, 20 ans, sans profession, à Gespunsart. — Henri Vandenbroucq, 23 ans, homme de peine, à Roubaix, et Malvina Picavet, 28 ans, épluchoeuse, à Roubaix. — Henri Leblond, 31 ans, comptable, rue Descartes, 52, et Marie Barrat, 21 ans, sans profession, à Balsieux.

Déclarations de décès. — Augustine Malfait, 83 ans, rue de Mons, 9. — Marie Dubar, 5 mois, rue Turgot, cité Saint-Joseph, 8. — Amélie Dame, 85 ans, rue de l'Hospice. — Henri Ledreux, 58 ans, rue Blanchemaille. — Marie Sabbe, 1 mois, rue Blanchemaille. — Maria Guillain, 30 ans, rue Blanchemaille.

Comptoir de Valeurs Industrielles

BELGES & RUSSES

Fr. DE COOMAN

14, Rue Saint-Georges, ROUBAIX

Achat et vente de toutes les valeurs Françaises, Belges et étrangères. — Renseignements gratuits. — Paiement sans aucuns frais des coupons Français, Belges et étrangers, — Souscription sans frais à toutes les émissions. — Vérification gratuite des listes de tirage. — Ordres de Bourse. — Titres contre argent. — Argent contre titres.

Courtage : 1 fr. par mille sans autres frais pour les opérations faites à Bruxelles 49635—47156

GANT PERRIN

80, Rue Nationale, LILLE

VENTE-RÉCLAME DU PRINTEMPS

du Lundi premier Mai au Jeudi 4 inclus

Qualités supérieures garanties

Gants pour Dames, Hommes et Fillettes

Prix exceptionnels, 1.75, 2.25, 2.50, 2.90, 3.50, 3.90

GUÉRISON DES HERNIES

Le docteur Bastin de Fontaine-l'Evêque (Belgique), le premier spécialiste herniaire, a fait à ce jour **2.150** cures radicales de **hernies**. Nouveau cas de guérison dans la région : M. Paul Van Buisel, 38 ans, **Tourcoing**, rue de l'Epeule, a été radicalement guéri le 10 octobre 1898 d'une **hernie double** qui l'incommodait beaucoup.

Par humanité, il se tient à la disposition de tous ceux que sa double guérison pourrait intéresser.

N. B. — Guérison **radicale** garantie **à vie**, suppression absolue de tout bandage.

Paiement après guérison. Aucun danger : le docteur répond d'avance de toutes les opérations qu'il entreprend. 42295—45149

INDUSTRIE et COMMERCE

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'IMPORTATION

Marseille, 26 avril.

(Communiqué par M. Armand Petit, courtier en laines).

Le mouvement de la semaine continue à être sans importance. Quelques affaires se traitent à bas prix, mais tous les détenteurs ne peuvent se décider aux concessions exigées.

Stock : 32,300 balles.

On a payé :

Alep lavée blanche, fr. 1 60.

Orfa lavée blanche, fr. 1 70.

Noukha bl